

Inventaire critique des notaires royaux des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières (1663-1764) (suite)

André Vachon, B.A., B.Ph.

Volume 9, numéro 4, mars 1956

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301791ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301791ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vachon, A. (1956). Inventaire critique des notaires royaux des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières (1663-1764) (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 9(4), 546–561. <https://doi.org/10.7202/301791ar>

INVENTAIRE CRITIQUE DES NOTAIRES ROYAUX
DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC, MONTRÉAL
ET TROIS-RIVIÈRES *

(1663-1764)

(Suite)

JOSEPH ROUILLARD

Le 8 janvier 1731, Joseph Rouillard dit Fondville recevait de l'intendant une commission de notaire royal pour exercer dans l'étendue et ressort de la juridiction des Trois-Rivières « et mêmes jusques et compris les Grondines », qui faisaient alors partie du gouvernement de Québec.¹³

Rouillard, né en 1688,¹⁴ décéda aux Grondines en 1764.¹⁵ Il pratiqua jusqu'à sa mort.

Son greffe est aux Archives judiciaires des Trois-Rivières.

NICOLAS BOISSEAU

Un autre parisien de naissance ¹⁶ à devenir notaire royal à Québec fut Nicolas Boisseau, à qui Hocquart accordait, le 15 avril 1731, une commission de notaire royal en la prévôté de Québec et dans toute l'étendue du gouvernement de cette ville.¹⁷

Le 22 avril 1732, le roi accordait à Boisseau une nouvelle commission, en tout semblable à la précédente.¹⁸ C'était la quatrième fois qu'un notaire de la colonie recevait une commission du roi lui-même.

* Voir notre *Revue*, IX (no 3), décembre 1955: 423-438.

¹³ APQ, *Ord. Int.*, XIX: 33s.

¹⁴ Tanguay, *op. cit.*, VII: 47.

¹⁵ *RAPQ*, 1921-22: 41.

¹⁶ Tanguay, *op. cit.*, II: 330.

¹⁷ APQ, *Ord. Int.*, XIX: 82s.; AJQ, *Ins. prév. Québec*, V: 632.

¹⁸ APQ, *Ins. cons. souv.*, VII: 22.

Boisseau, nous dit Tanguay, fut en outre écrivain du roi, secrétaire du conseil et greffier de la prévôté de Québec.¹⁹

Boisseau cessa d'exercer en 1744, lorsqu'il fut nommé greffier en chef du Conseil supérieur.²⁰

Son greffe est aux Archives judiciaires de Québec.

CHRISTOPHE-HILARION DULAURENT

Le 11 août 1734, l'intendant Hocquart donnait à Christophe-Hilarion Dulaurent une commission de notaire royal en la prévôté de Québec et dans toute l'étendue du gouvernement de cette ville.²¹

Né en 1695, Dulaurent mourut à Québec en avril 1760,²² à l'âge de soixante-cinq ans.

Le greffe de Dulaurent est aux Archives judiciaires de Québec.

LOUIS PILLARD

Louis Pillard, originaire de St-Sulpice, à Paris,²³ fit d'abord partie de la Communauté des Frères Charon, de 1719 à 1735.²⁴

Dès sa rentrée dans le siècle, Pillard reçut de l'intendant Hocquart, le 24 décembre 1735, une commission de notaire royal dans l'étendue de la côte du Nord du gouvernement de Québec, « a prendre depuis Labanlieue de Québec Exclusivement jusqu'à la paroisse de S^{te} Anne pres Batiscan aussy exclusivement ». ²⁵ Le 7 janvier 1736, on procédait à l'information de vie et mœurs du nouveau notaire.²⁶

Le 15 mars 1746, Hocquart accordait à Pillard une commission de greffier en la juridiction des Trois-Rivières, « ensemble de notaire royal et huissier en icelle ». ²⁷

¹⁹ Tanguay, *op. cit.*, II: 330.

²⁰ APQ, *Ord. Int.*, XXXII: 89.

²¹ APQ, *Ord. Int.*, XII: 131; AJQ, *Ins. prév. Québec*, VI: 336.

²² Tanguay, *op. cit.*, II: 515.

²³ Tanguay, *op. cit.*, VI: 359.

²⁴ *RAPQ*, 1921-22: 45.

²⁵ APQ, *Ord. Int.*, XXIII: 72.

²⁶ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2084.

²⁷ APQ, *Ord. Int.*, XXXIV: 22.

Pillard exerça aux Trois-Rivières jusqu'en 1767, l'année de sa mort. Il dut recevoir, vers 1760, un renouvellement de commission, mais « dans les documents qui concernent la région [Trois-Rivières], nous ne trouvons nulle part de nouvelles commissions de notaires publiées par les autorités, ainsi que la chose se pratiquait dans les gouvernements voisins ».²⁸

Le greffe de Pillard est aux Archives judiciaires des Trois-Rivières.

GILBERT BOUCAULT DE GODEFUS

Le 27 août 1736, l'intendant Hocquart nommait Gilbert Boucault notaire royal en la prévôté de Québec et dans toute l'étendue du gouvernement, à la place du sieur Hiché, pourvu de la charge de procureur du roi de la prévôté et amirauté de Québec.²⁹ Le 30 avait lieu l'information de vie et mœurs de Boucault.³⁰

Le 17 octobre 1739, il fut nommé juge bailli de la seigneurie de Beaupré par les MM. du Séminaire de Québec.³¹

Boucault retourna en France en 1756.³²

Son greffe est aux Archives judiciaires de Québec.

JEAN DE LATOUR

Par commission de l'intendant Hocquart, Jean de Latour était nommé, le 3 septembre 1736, notaire royal en la prévôté et dans tout le gouvernement de Québec.³³ Quatre jours plus tard, avait lieu l'information de vie et mœurs.³⁴

Le 7 mars 1741, Hocquart accorde une commission spéciale à Jean de Latour, lui permettant de faire les fonctions de notaire dans la ville et le gouvernement de Montréal, pour trois mois seulement, afin de mettre ordre à quelques affaires qu'il a en

²⁸ Marcel Trudel, *Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières*, 67.

²⁹ APQ, *Ord. Int.* XXIV : 97; AJQ, *Ins. prév. Québec*, VI : 557.

³⁰ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2079.

³¹ Roy, *op. cit.*, I : 357.

³² RAPQ, 1921-22 : 46.

³³ APQ, *Ord. Int.*, XXIV : 99; AJQ, *Ins. prév. Québec*, VI : 558.

³⁴ APQ, *Coll. de pièces Jud. et not.*, 2081.

main; à condition toutefois que Latour laisse au greffe de Montréal les minutes des actes qu'il aura passés en ce gouvernement.³⁵

Latour rentra en France vers 1742.³⁶

Le greffe de Latour est conservé en grande partie aux Archives judiciaires de Québec; seuls les actes qu'il reçut à Montréal, en 1741, sont restés aux Archives judiciaires de cette ville.

MICHEL LAVOYE

Le 30 décembre 1737, Hocquart nommait Michel Lavoye notaire royal dans l'étendue des paroisses situées sur la côte du nord du gouvernement de Québec, depuis la Petite Rivière jusqu'à la côte de Malbaie et l'île aux Coudres inclusivement.³⁷ Le lendemain, avait lieu l'information de vie et mœurs.³⁸

Lavoye exerça jusqu'en 1772. Sa commission ne semble pas avoir été renouvelée sous le régime militaire. Lavoye mourut le 8 avril 1779, à l'âge de quatre-vingts ans.³⁹

Son greffe est déposé aux Archives judiciaires du district de Saguenay, à la Malbaie.

PIERRE ROUSSELOT

Le 20 janvier 1738, l'intendant Hocquart commet et établit Pierre Rousselot « pour exercer l'office de Notaire Royal dans l'Etendue des Paroisses de la Coste du Sud de ce Gouvernement apprendre depuis la Pointe de Levy inclusivement jusqu'aux dernières habitations de la même Coste En descendant le fleuve et qui dépendent de la paroisse de Kamoraska ». ⁴⁰ Le lendemain, information de vie et mœurs du nouveau titulaire.⁴¹

Rousselot, qui était né en 1698, décéda à St-Michel en novembre 1756.⁴²

³⁵ APQ, *Ord. Int.*, XXIX: 14.

³⁶ En 1748, l'intendant nomme Lanoullier pour remplacer Latour, passé en France « il y a six ans ». APQ, *Ord. Int.*, XXXVI: 26s.

³⁷ APQ, *Ord. Int.*, XXVI: 24; AJQ, *Ins. prév. Québec*, VII: 81.

³⁸ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2087.

³⁹ RAPQ, 1921-22: 46.

⁴⁰ APQ, *Ord. Int.*, XXVI: 33; AJQ, *Ins. prév. Québec*, VII: 104.

⁴¹ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2090.

⁴² Tanguay, *op. cit.*, VII: 63.

Son greffe est aux Archives judiciaires de Montmagny.⁴³

JEAN-CLAUDE LOUET (fils)

Le 20 avril 1739, Jean-Claude Louet père n'étant plus capable d'exercer ses fonctions de notaire, l'intendant Hocquart nomme Jean-Claude Louet fils, pour exercer en la prévôté de Québec et dans toute l'étendue du gouvernement.⁴⁴ L'information de vie et mœurs n'eut lieu que le 23 juillet suivant.⁴⁵

Louet était né en 1712, et sa mère, Anne Morin, était alliée à la famille Rageot. Louet fils fut, en même temps que notaire royal, écrivain du roi et, plus tard, greffier de l'amirauté. Il décéda à Québec le 19 février 1768.⁴⁶

Son dernier acte est de 1767. Louet ne semble pas avoir reçu de commission sous le régime militaire.

Son greffe est conservé aux Archives judiciaires de Québec.

JACQUES IMBERT

Le 31 août 1740, l'intendant Hocquart commet le Sieur Jacques Imbert « au Lieu et place du [...] S. Barbel pour Exercer led. office de Notaire Royal Enlad^e. Prevosté de Québec et dans toute l'Etendue du gouvernement de lad^e. ville ». ⁴⁷ Le 2 septembre, on procédait à l'information de vie et mœurs de Imbert.⁴⁸

Imbert était Champenois.⁴⁹ Il semble être venu au pays en 1740, comme écrivain du roi.⁵⁰ Nommé trésorier de la marine en 1750, il cessa de pratiquer comme notaire.⁵¹ Il rentra en France avec l'armée de Lévis.⁵²

Son greffe est conservé aux Archives judiciaires de Québec.

⁴³ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, liasse 70: *Invent. des min.*, 38.

⁴⁴ APQ, *Ord. Int.*, XXVII: 28; AJQ, *Ins. prév. Québec*, VII: 401.

⁴⁵ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2093.

⁴⁶ RAPQ, 1921-22: 48.

⁴⁷ APQ, *Ord. Int.*, XXVIII: 73.

⁴⁸ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2096.

⁴⁹ Tanguay, *op. cit.*, IV: 567.

⁵⁰ Roy, *op. cit.*, I: 359.

⁵¹ RAPQ, 1921-22: 48.

⁵² Roy, *op. cit.*, I: 359.

JOSEPH DIONNE

Le 20 février 1743, l'intendant Hocquart commet Joseph Dionne « pour Exercer l'Employ de Nottaire Royal dans la Coste du Sud du fleuve St. Laurent depuis le Cap St. Ignace Jusqu'a la Riviere du Loup et autres Seigneuries en descendant le long dudit fleuve ». ⁵³ Deux jours plus tard, on procédait à l'information de vie et mœurs. ⁵⁴

« Le 24 octobre 1754, sur la requête de Dionne, le commissaire-ordonnateur Varin lui permettait d'exercer ses fonctions de notaire depuis le Cap St-Ignace jusqu'à et y compris Beaumont. ⁵⁵

Le gouverneur Murray accorda, le 29 décembre 1760, une commission pour « exercer le notariat » depuis Saint-Jean [?] de la Rivière-Ouelle jusqu'au Grand [?] Camouraska. ⁵⁶ La mention de notaire royal n'apparaît pas ici. Comme la commission n'a pas été enregistrée au long, mais simplement résumée, on peut se demander si le secrétaire en a bien sauvegardé le sens.

Dionne décéda en 1779, après trente-six ans de pratique comme notaire. ⁵⁷

Son greffe est déposé aux Archives judiciaires du district de Kamouraska, à la Rivière-du-Loup.

JEAN-CLAUDE PANET

Panet, qui était né à St-Germain l'Auxerrois, en 1720, ⁵⁸ arriva au pays comme soldat. ⁵⁹

Le 22 décembre 1744, il reçoit de l'intendant Hocquart une commission de notaire royal en la prévôté et dans toute l'étendue du gouvernement de Québec, en remplacement du sieur Bois-

⁵³ APQ, *Ord. Int.*, XXXI: 9; AJQ, *Ins. prév. Québec*, IX: 452.

⁵⁴ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2106.

⁵⁵ RAPQ, 1921-22: 48. Nous n'avons pu retrouver cette commission, qui ne se trouve pas dans le cahier des ordonnances de Varin (APQ, *Ord. Int.*, cahier 41).

⁵⁶ APQ, *Reg. cour milit.*, I: 109.

⁵⁷ RAPQ, 1921-22: 48.

⁵⁸ Tanguay, *op. cit.*, VI: 199.

⁵⁹ RAPQ, 1921-22: 49.

seau, nommé greffier en chef du Conseil Supérieur.⁶⁰ Le 3 février 1745, on procédait à l'information de vie et mœurs de Panet.⁶¹

Le gouvernement Murray accorde, le 29 décembre 1760, un renouvellement de commission à Panet, qu'il nomme notaire royal « pour la ville et gouvernement de Québec ».⁶²

Panet pratiquera jusqu'en 1778, l'année de son décès.⁶³

Son greffe est aux Archives judiciaires de Québec.

SIMON SANGUINET

C'est à Montréal que Sanguinet a commencé à pratiquer comme notaire royal. L'intendant Hocquart l'avait nommé, le 24 juillet 1734, notaire royal dans toute l'étendue de la paroisse de Varennes.⁶⁴

Le 19 juin 1736, Sanguinet ayant représenté à l'intendant que la seule étendue de la paroisse de Varennes ne lui permettait pas de soutenir sa nombreuse famille, Hocquart l'autorisait à « exercer Led. Employ de Notaire Royal dans toute l'Étendue du gouvernement de Montreal. L'isle de Montreal Seulement excepté ».⁶⁵

De nouveau, le 12 décembre 1739, Hocquart donnait une commission à Sanguinet, lui permettant cette fois d'exercer son emploi de notaire royal « En laJurisdiction et dans toute l'Étendue du Gouvernement de Montréal ».⁶⁶

Le 20 septembre 1748, le Sieur Pinguet Vaucour, pourvu de l'office de notaire royal en la ville de Québec, n'étant plus en état d'en faire les fonctions, l'intendant Bigot nomme Sanguinet notaire royal en la Prévôté de Québec et dans toute l'étendue du gouvernement de cette ville.⁶⁷

⁶⁰ APQ, *Ord. Int.*, XXXII: 89; AJQ, *Ins. prév. Québec*, X: 216.

⁶¹ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2113.

⁶² APQ, *Reg. cour milit.*, I: 108.

⁶³ Tanguay, *op. cit.*, VI: 199.

⁶⁴ APQ, *Ord. Int.*, XXII: 128.

⁶⁵ *Ibid.*, XXIV: 67s.

⁶⁶ *Ibid.*, XXVII: 141.

⁶⁷ *Ibid.*, XXXVI: 6s.; AJQ, *Ins. prév. Québec*, XI: 209.

Cette dernière commission fut renouvelée par le gouverneur Murray, le 29 décembre 1760.⁶⁸

Sanguinet cessa de pratiquer en 1771.

Les actes que Sanguinet passa à Montréal sont conservés aux Archives judiciaires de cette ville; ⁶⁹ quant aux autres, ils sont aux Archives judiciaires de Québec.

FRANÇOIS LANOULLIER DES GRANGES

Le 20 décembre 1748, François Lanoullier, qui était originaire de St-Nicolas, à Paris,⁷⁰ reçut de l'intendant Bigot une commission de notaire royal en la prévôté de Québec et dans toute l'étendue du gouvernement de cette ville, en remplacement du sieur Latour, passé en France six ans plus tôt.⁷¹ L'information de Lanoullier eut lieu trois jours plus tard.⁷²

Lanoullier quitta la Nouvelle-France à l'automne de 1760, pour aller s'établir à Loches, en Touraine.⁷³

Les minutes de Lanoullier sont déposées aux Archives judiciaires de Québec.

NOËL DUPONT

Dupont, né en décembre 1710, était Canadien. Il s'occupa de commerce, en plus de pratiquer comme notaire royal.⁷⁴

Le 20 décembre 1748, l'intendant Bigot lui octroyait une commission de notaire royal dans l'étendue des paroisses du Cap St-Ignace, Bonsecours, Islet, St-Jean et Port Joly seulement.⁷⁵

Dupont cessa de pratiquer en 1775. Le 29 décembre 1760, Murray lui avait donné une « commission pour exercer depuis

⁶⁸ APQ, *Reg. cour milit.*, I: 109.

⁶⁹ Voir l'inventaire des actes de Sanguinet conservés à Montréal, dans *Invent. des greffes des not.*, XIII: 43-212.

⁷⁰ Tanguay, *op. cit.*, V: 151.

⁷¹ APQ, *Ord. Int.*, XXXVI: 26s.; AJQ, *Ins. prév. Québec*, XI: 307.

⁷² APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2121.

⁷³ RAPQ, 1921-22: 51.

⁷⁴ Tanguay, *op. cit.*, III: 546-548.

⁷⁵ APQ, *Ord. Int.*, XXXVI: 27; AJQ, *Ins. prév. Québec*, XI: 308.

l'islette jusqu'à Sainte Anne exclusivement ». ⁷⁶ La mention de notaire royal n'apparaît pas dans cette commission, que le secrétaire n'a fait que résumer. Que disait l'original ?

Le greffe de Dupont est conservé aux Archives judiciaires de Montmagny.

NICOLAS-CHARLES PINGUET

Nicolas Pinguet reçut de Bigot, le 22 mars 1749, une commission de notaire royal en la prévôté de Québec et dans tout le gouvernement de cette ville. ⁷⁷ Le surlendemain, Pinguet subissait son information de vie et mœurs. ⁷⁸

Nicolas Pinguet, sieur de Bellevue, décéda en mai 1751, âgé de trente-huit ans. En plus d'avoir pratiqué comme notaire royal, il avait également siégé comme juge sénéchal de la seigneurie de Beauport. ⁷⁹

Son greffe est aux Archives judiciaires de Québec.

NICOLAS HUOT

Le 4 juillet 1749, l'intendant Bigot donnait une commission de notaire royal en toute l'étendue de la côte de Beaupré à Nicolas Huot, huissier en la dite côte. ⁸⁰ Le 8 juillet, on procédait à l'information de vie et mœurs du nouveau notaire. ⁸¹

Huot, qui était né en 1691, ⁸² pratiqua comme notaire jusqu'en 1771. ⁸³ Il ne semble pas avoir reçu de commission sous le régime militaire.

Le greffe de Nicolas Huot est conservé aux Archives judiciaires de Québec.

⁷⁶ APQ, *Reg. cour milit.*, I: 109.

⁷⁷ APQ, *Ord. Int.*, XXXVI: 60s.; AJQ, *Ins. prév. Québec*, XI: 393.

⁷⁸ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2122.

⁷⁹ Tanguay, *op. cit.*, VI: 373.

⁸⁰ APQ, *Ord. Int.*, XXXVI: 112; AJQ, *Ins. prév. Québec*, XI: 427.

⁸¹ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2124.

⁸² Tanguay, *op. cit.*, IV: 551.

⁸³ RAPQ, 1921-22: 52.

ANDRÉ ALLIÉS

Le 14 octobre 1749, commission de notaire royal dans les côtes du sud, au-dessous de Québec, et à l'île d'Orléans pour le sieur André Alliés, juge prévôt de la juridiction de la Rivière-du-Sud.⁸⁴ Cette commission était signée par l'intendant Bigot. L'information d'Alliés fut faite une semaine plus tard.⁸⁵

Alliés, parisien de naissance, était à Québec en 1729.⁸⁶ Il exerça comme notaire royal jusqu'en 1760. Sous le régime anglais, il fut nommé juge pour la côte sud du St-Laurent. Il décéda en décembre 1778.⁸⁷

Le greffe d'André Alliés est aux Archives judiciaires de Montmagny.

ANTOINE-JEAN SAILLANT

Saillant est un autre Parisien, né en 1720.⁸⁸ Après avoir pratiqué comme notaire royal sous le régime français, il exerça comme avocat et notaire à partir de mars 1765. Ce fait est intéressant, puisque nous savons que les notaires tenaient souvent lieu d'avocats, sous le régime français.⁸⁹ Saillant décéda à Québec, en octobre 1776.⁹⁰

Il avait été nommé, par commission de Bigot, le 27 décembre 1749, notaire royal en la prévôté de Québec et dans toute l'étendue du gouvernement.⁹¹ Le 30 janvier 1750, on procédait à son information de vie et mœurs.⁹²

Le 29 décembre 1760, Murray lui accordait une commission de notaire royal dans toute l'étendue du sud du gouvernement de Québec.⁹³

Le greffe de Saillant est aux Archives judiciaires de Québec.

⁸⁴ APQ, *Ord. Int.*, XXXVI: 122s.; AJQ, *Ins. prév. Québec*, XI: 491.

⁸⁵ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2123.

⁸⁶ Roy, *op. cit.*, I: 183.

⁸⁷ RAPQ, 1921-22: 52.

⁸⁸ Tanguay, *op. cit.*, VII: 108.

⁸⁹ Voir *Jug. et Délib.*, IV: 766.

⁹⁰ Tanguay, *op. cit.*, VII: 108.

⁹¹ APQ, *Ord. Int.*, XXXVI: 129s.; AJQ, *Ins. prév. Québec*, XI: 528.

⁹² APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2126.

⁹³ APQ, *Reg. cour milit.*, I: 109.

EDME JACOB

Le 16 mars 1750, François Bigot accordait à Edme Jacob, fils du notaire Joseph Jacob, une commission de notaire royal dans toute l'étendue de la côte de Beaupré.⁹⁴ Le surlendemain, Jacob subissait son information de vie et mœurs.⁹⁵

Edme Jacob était originaire de l'Ange Gardien, où il avait été baptisé le 16 avril 1715.⁹⁶ Nous n'avons pas retrouvé la date de sa mort, probablement survenue avant la conquête.

Le greffe de Edme Jacob est aujourd'hui entièrement disparu.

FRANÇOIS-EMMANUEL MOREAU

Moreau était natif de St-Sulpice, à Paris. Il dut venir assez jeune au pays, puisqu'il se mariait à Québec en janvier 1726.⁹⁷

Le 17 octobre 1750, « Étant nécessaire de remplacer le Sr. Imbert cy devant Notaire Royal en la Prevosté de cette Ville [Québec] », Bigot commet le sieur François Moreau « pour exercer L'office de Notaire Royal en la Prevosté de cette Ville [Québec] et dans toute l'Etendue de ce gouvernement ».⁹⁸

Le 26 février 1761, Murray renouvelait à François Moreau sa commission de notaire royal.⁹⁹ Moreau décéda en 1765.¹

Son greffe est aux Archives judiciaires de Québec.

BARTHELEMY-JOSEPH RICHARD

Le 11 juin 1751, Richard recevait une commission de notaire royal, signée de Bigot, pour exercer dans la paroisse de St-Vallier seulement.²

« Il appert par une note à son répertoire qu'il [Richard] fut suspendu de ses fonctions de 1753 à 1758 ».³

⁹⁴ APQ, *Ord. Int.*, XXXVIII: 10; AJQ, *Ins. prév. Québec*, XI: 547.

⁹⁵ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2129.

⁹⁶ Tanguay, *op. cit.*, IV: 571.

⁹⁷ Tanguay, *op. cit.*, VI: 89.

⁹⁸ APQ, *Ord. Int.*, XXXVIII: 43; AJQ, *Ins. prév. Québec*, XI: 622s.

⁹⁹ APQ, *Reg. cour milit.*, I: 171.

¹ *RAPQ*, 1921-22: 53.

² APQ, *Ord. Int.*, XXXVIII: 73.

³ Roy, *op. cit.*, I: 184.

Réinstallé en 1758, Richard exerça bientôt en vertu d'une nouvelle commission. En effet, le 29 décembre 1760, Murray l'avait gratifié d'une « commission particulière de Notaire [...] pour exercer le dit employ de Notaire depuis Sainte Anne du Sud jusqu'à Saint B... [?] a Rimouski ».⁴

Richard pratiqua jusqu'en 1769.

Son greffe est aux Archives judiciaires du district de Kamouraska, à Rivière-du-Loup.

ANTOINE CRESPIN

Antoine Crespin était déjà notaire seigneurial de Beaupré, quand l'intendant Bigot le nomma, le 30 août 1751, notaire royal en la côte de Beaupré et dans les paroisses de la Petite Rivière, de la baie St-Paul, des Éboulements, de l'île aux Coudres et de l'île d'Orléans.⁵

Crespin reçut une nouvelle commission sous le régime militaire: « Commission de notaire [...] depuis l'Ange Gardien jusqu'aux Éboulements ».⁶ Cette commission, datée du 26 février 1761, n'est que mentionnée dans le Registre, de sorte qu'on ne sait trop s'il s'agit ou non d'une commission de notaire royal.

Originaire de St-Jose, diocèse d'Amiens,⁷ Crespin décéda au Château-Richer le lendemain de Noël 1782.⁸

Son greffe est déposé aux Archives judiciaires de Québec.

JEAN-OLIDE KERVERSO

Kerverso exerçait deux professions fort utiles dans une colonie comme la Nouvelle-France: il était arpenteur juré et notaire royal.

L'intendant l'avait nommé, le 9 mai 1748, arpenteur juré dans l'étendue de la côte du sud du gouvernement de Québec.⁹

Quatre ans plus tard, le 23 juin 1752, Bigot le nommait notaire royal « dans l'Étenduë de La R^e ouëlle, S^{te}. anne Et

⁴ APQ, *Reg. cour milit.*, I: 109.

⁵ APQ, *Ord. Int.*, XXXVIII: 76; AJQ, *Ins. prév. Québec*, XI: 699.

⁶ APQ, *Reg. cour milit.*, I: 172.

⁷ Tanguay, *op. cit.*, III: 197.

⁸ RAPQ, 1921-22: 54.

⁹ APQ, *Ord. Int.*, XXXV: 42.

St. Roch Seulement ». ¹⁰ Le 26, avait lieu l'information de vie et mœurs. ¹¹

Le greffe de Kerverso est aux Archives judiciaires du district de Kamouraska, à la Rivière-du-Loup.

PIERRE MATERRE

Le 13 septembre 1752, l'intendant Bigot donne une commission de notaire royal en la prévôté de Québec et dans toute l'étendue du gouvernement de Québec à Pierre Materre, en remplacement du sieur Pinguet Vaucour, décédé. ¹² Le 18, on procédait à l'information de vie et mœurs. ¹³

Il est bien possible que Materre n'ait jamais exercé, car on ne trouve nulle part mention d'un acte qu'il aurait rédigé.

LOUIS LÉVÊQUE

Le 26 septembre 1752, commission de notaire royal en la prévôté de Québec et dans toute l'étendue du gouvernement, octroyée à Louis Lévêque. ¹⁴ Le 2 octobre suivant, Lévêque subissait son information de vie et mœurs. ¹⁵

Il ne semble pas que Lévêque ait jamais exercé à Québec; il se réserva surtout à la région de la Rivière-du-Sud, où il demeurait. ¹⁶

Murray lui accordait, le 29 décembre 1760, une « commission de notaire » pour exercer depuis St-Thomas de la Rivière-du-Sud et les paroisses de la dite rivière jusqu'au Cap inclusivement. ¹⁷ Encore ici, le registre ne fait que mentionner la commission, sans dire s'il s'agit d'une commission de notaire royal.

Lévêque, qui était originaire de Basse-Normandie, ¹⁸ décéda à Montmagny le 4 février 1795. ¹⁹ Il pratiqua jusqu'à la fin.

Son greffe est aux Archives judiciaires de Montmagny.

¹⁰ *Ibid.*, XL: 34; APQ, *Ins. prév. Québec*, XI: 778.

¹¹ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2131.

¹² APQ, *Ord. Int.*, XL: 43s.

¹³ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2133.

¹⁴ APQ, *Ord. Int.*, XL: 45; AJQ, *Ins. prév. Québec*, XI: 791.

¹⁵ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2132.

¹⁶ RAPQ, 1921-22: 55.

¹⁷ APQ, *Reg. cour milit.*, I: 109.

¹⁸ Tanguay, *op. cit.*, V: 401.

¹⁹ RAPQ, 1921-22: 55.

PRISQUE MAROIS

Le 20 janvier 1754, l'intendant Bigot accordait une commission de notaire royal en la seigneurie de Maure, paroisse de St-Augustin, à Prisque Marois, huissier seigneurial de la dite paroisse.²⁰ Le 2 février, on procédait à l'information de vie et mœurs.²¹

Marois, qui était né en 1730, décéda en janvier 1795.²² Il n'avait exercé sa charge que pendant deux années.²³

Son greffe est aux Archives judiciaires de Québec.

JEAN-BAPTISTE GUYART

Guyart naquit en 1719, dans le diocèse d'Auxerre, en Bourgogne. Au pays, il fut soldat, huissier, notaire royal et officier au recouvrement des deniers du roi.²⁴

Le 8 janvier 1754, l'intendant Bigot le commettait pour exercer un office de notaire royal dans les paroisses de la côte du Nord du gouvernement de Montréal, depuis et compris la Pointe-aux-Trembles jusques et compris la seigneurie de Sainte-Anne.²⁵

Bigot donna une autre commission à Guyart, le 21 octobre 1755, pour exercer cette fois dans la côte du sud du gouvernement de Québec, depuis et compris la paroisse de St-Nicolas jusques et compris celle de Lotbinière.²⁶

Le 12 avril 1758, Bigot permettait à Guyart d'exercer dans l'étendue de la paroisse de St-Augustin, où il n'y avait pas de notaire.²⁷

Guyart, qui était, à ce qu'on dit, baron de Fleury, laissa le Canada en 1761,²⁸ peu après avoir reçu une commission « pour exercer depuis les limites du Cap Santé jusqu'aux Grondines,

²⁰ APQ, *Ord. Int.*, XL: 86; AJQ, *Ins. prév. Québec*, XI: 892.

²¹ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 2145.

²² Tanguay, *op. cit.*, V: 521.

²³ RAPQ, 1921-22: 56.

²⁴ Tanguay, *op. cit.*, IV: 429.

²⁵ APQ, *Ord. Int.*, XL: 84; AJQ, *Ins. prév. Québec*, XI: 888.

²⁶ APQ, *Ord. Int.*, XLII: 6.

²⁷ *Ibid.*, XLII: 40.

²⁸ RAPQ, 1921-22: 56.

et Coste du Nord vis-à-vis le Cap Santé ». ²⁹ Cette commission lui avait été donnée par Murray, le 29 décembre 1760. Son greffe est aux Archives judiciaires de Québec.

JEAN-BAPTISTE DECHARNAY

Decharnay fut nommé notaire royal en la prévôté de Québec et dans toute l'étendue du gouvernement de cette ville par François Bigot, le 29 décembre 1755. ³⁰

« Jean-Baptiste Decharnay, qui était le fils d'un avocat ducal de Langres, acheta la seigneurie de Kamouraska des héritiers Morel de la Durantaye, en 1757 et 1758. Au printemps de 1759, il cessait d'exercer comme notaire et s'en alla s'établir au Cap Saint-Ignace où il décéda le 6 avril 1760 ». ³¹

Le greffe de Decharnay est conservé aux Archives judiciaires de Québec.

LOUIS DE COURVILLE

Louis de Courville commença à exercer comme notaire royal dans l'Acadie française, en vertu d'une commission qu'il avait reçue de Bigot, le 28 mai 1754. ³²

Le 3 avril 1756, Bigot nommait Louis de Courville, « ancien notaire royal à l'Acadie française », notaire royal dans les juridictions de Notre-Dame des Anges, Saint-Gabriel, Sillery, Saint-Joseph et Saint-Ignace. ³³

Après 1758, de Courville s'en alla résider à Montréal. ³⁴ Il ne semble pas y avoir reçu de commission sous le régime français.

Le premier octobre 1760, Thomas Gage nomme « Louis Courville Cy devant No.^{re} de la Jurisdiction R^{al} de Montréal » notaire royal dans les paroisses de St-Ours, Contrecoeur et St-Denis, à la charge de résider en cette dernière paroisse. ³⁵

²⁹ APQ, *Reg. cour milit.*, I: 109.

³⁰ APQ, *Ord. Int.*, XLII: 10; AJQ, *Ins. prév. Québec*, XI: 31.

³¹ RAPQ, 1921-22: 57.

³² APQ, *Ord. Int.*, XL: 94; *Edits et Ord.*, II: 417.

³³ APQ, *Ord. Int.*, XLII: 13.

³⁴ RAPQ, 1921-22: 56.

³⁵ RAC, 1918: 27.

Dans la liste qu'il dresse des notaires en exercice lors de la conquête, M. J.-Edmond Roy ne nomme pas Louis de Courville.³⁶ M. Roy, qui ne semble pas avoir vu les commissions accordées sous le régime militaire, déclare ne pouvoir affirmer que ce Louis de Courville soit le même personnage que celui qui a exercé en Acadie et à Québec.³⁷ Pour nous, il ne fait pas de doute qu'il s'agisse là d'un seul et même personnage.

Louis de Courville fut nommé avocat sous le régime anglais et continua de pratiquer comme notaire jusqu'en 1781.

On possède, aux Archives de la Province de Québec, une information de vie et mœurs de Louis de Courville, en date du 30 mars 1756.³⁸

Le greffe de Courville est conservé partie aux Archives judiciaires de Québec, partie aux Archives judiciaires de Montréal.

FRANÇOIS LEMAÎTRE-LAMORILLE

Le seul nouveau notaire royal à être nommé sous le régime militaire, dans le gouvernement de Québec, fut François Lemaître-Lamorille.

Le 26 février 1761, il recevait de Murray une commission de notaire royal dans l'étendue du gouvernement de Québec.³⁹

Lamorille pratiqua jusqu'en 1766, l'année de sa mort.⁴⁰

Son greffe est conservé aux Archives judiciaires de Québec.

André VACHON, B.A., B.Ph.

(à suivre)

³⁶ Roy, *op. cit.*, II: 10s.

³⁷ Roy, *op. cit.*, I: 376.

³⁸ APQ, *Coll. de pièces jud. et not.*, 3141.

³⁹ APQ, *Reg. cour milit.*, I: 171.

⁴⁰ Roy, *op. cit.*, II: 14.